

**CONSEIL SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

SEANCE DU : 11 DECEMBRE 2018

Référence du service BUDGET-PG/PL/VM-04d	Objet de la délibération : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018
---	---

Etaient présents(es) (20)

Philippe **GRAS**, Président

André **BRUNDU**, Pierre **GAFFARD-LAMBON**, Jean-Jacques **GRANAT**, Jean-François **LAURENT**, Juan **MARTINEZ**, *Vice-Président(e)s présent(e)s*

Thierry **AGNEL**, William **AIRAL**, Jean-Pierre **BONDOR**, Laurent **BURGOA**, Jean-Baptiste **ESTEVE**, Michel **FEBRER**, Michel **GABACH**, Maurice **MOURET**, Nicole **PERRAU**, Jacky **REY**, Jean-Noël **RIOS**, Guy **SCHRAMM**, Gilles **TIXADOR**, Frédéric **TOUZELLIER**, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s

Etaient représentés(ées) (11 pouvoirs)

Laurent **PELISSIER**, donne pouvoir à Olivier **PENIN** ; Fabienne **RICHARD**, donne pouvoir à Gilles **TIXADOR**

Nadine **ANDREO**, donne pouvoir à Jean-Jacques **GRANAT** ; René **BALANA**, donne pouvoir à Jean-Baptiste **ESTEVE** ; Marie-Reine **DELBOS**, donne pouvoir à Laurent **BURGOA** ; Jean **DENAT** donne pouvoir à Jean-Noël **RIOS** ; Richard **FLANDIN**, donne pouvoir à Pascal **GOURDEL** ; Marc **FOUCON**, donne pouvoir à Philippe **GRAS** ; Marie-Françoise **MAQUART**, donne pouvoir à Nicole **PERRAU** ; Bernadette **POHER**, donne pouvoir à Michel **FEBRER** ; Sophie **ROULLE**, donne pouvoir à Frédéric **TOUZELLIER**.

Etaient excusés(ées), absents(es) (57)

Bernard **CLEMENT**, Gaëtan **PREVOTEAU**, *Vice-Président(e)s absent(e)s*

Vincent **ALLIER**, Marie-Paule **ARMAND**, Joseph **ARTAL**, Sonia **AUBRY**, Jacques **BONHOMME**, Pilar **CHALEYSSIN**, Sylvie **COMPEYRON**, Ivan **COUDERC**, Robert **CRAUSTE**, Marianne **CREPIN**, Nathalie **CREPIN**, Jean-Paul **CUBILIER**, Alain **DALMAS**, Jean-Luc **DESCLOUX**, Gilles **DONADA**, Alex **DUMAGEL**, Alain **DUPONT**, Arthur **EDWARDS**, Eline **ENRIQUEZ-BOUZANQUET**, Marilynne **FOULLON**, Philippe **FOURNIER-LEVEL**, Jean-Pierre **FUSTER**, Maurice **GAILLARD**, Gérard **GIRE**, Pascal **GOURDEL**, Théos **GRANCHI**, Robert **HEBRARD**, Michaël **MANEN**, Antoine **MARCOS**, Guy **MAROTTE**, Pierre **MARTINEZ**, Pierre **MAUMEJEAN**, Vivian **MAYOR**, Jean-Claude **MAZAUDIER**, Michel **MISSOT**, Marielle **NEPOTY**, Olivier **PENIN**, Thierry **PESENTI**, Corine **PONCE-CASANOVA**, Bernard **PRADIER**, Thierry **PROCIDA**, Marie-France **RAINVILLE**, Jacky **RAYMOND**, Serge **REDER**, Olivier **RIGAL**, Catherine **ROCCO**, André **SAUZEDE**, Jean-Rémy **SOLANA**, Jean-Marc **SOULAS**, Joël **TENA**, Jean-Michel **TEULADE**, Gilles **TRAULLET**, Lucien **VIGOUROUX**, Joël **VINCENT**, Muriel **VOLLE-ROGEL**, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Monsieur Jean François **LAURENT**, Vice-président du syndicat mixte du SCOT sud Gard, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 n° 2002-298-6 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui crée, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2312-1, L. 3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire,

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 en date du 11 décembre 2018;

Considérant que ce rapport d'orientation budgétaire (EN ANNEXE) sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire, décrit les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, mais également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés :31 (dont 11 pouvoirs)

Pour :31.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

ARTICLE 2^{ème} : D'approuver le rapport d'orientation budgétaire 2019,

ARTICLE 3^{ème} : D'approuver la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019,

ARTICLE 4^{ème} : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission ainsi que celle du rapport d'orientation budgétaire 2019 (en annexe).

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard**



Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice Président de Rhône Vistre Vidourle



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019



Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les collectivités ont l'obligation d'effectuer le Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires qui présente la structure et une analyse des dépenses et des effectifs ainsi que les perspectives concernant les investissements, les dépenses de fonctionnement et l'évolution de la masse salariale.

I. Le Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard

A. Périmètre et du syndicat mixte du SCOT Sud Gard

Le SCOT Sud du Gard recouvre 80 communes regroupées toutes au sein de 6 intercommunalités (arrêté de périmètre du 16 septembre 2016 n°206-09-16-B1-001) et de 2 pays:

- La communauté d'agglomération Nîmes métropole,
- La communauté des communes Beaucaire Terre d'Argence,
- La communauté des communes Petite Camargue,
- La communauté des communes Terre de Camargue,
- La communauté des communes Rhony Vistre Vidourle,
- La communauté des communes Pays de Sommières,

Date d'arrêté du périmètre : 4 septembre 2002

Date de création du Syndicat Mixte : 25 octobre 2002

Date de délibération des modalités de concertation : 19 mai 2003

Etat d'avancement de la procédure : Finalisé, applicable depuis le 06-09-2007

Le SCOT recouvre également 2 PETR : Celui de Garrigues Costières, et celui de Vidourle Camargue.

B. Composition et fonctionnement de l'assemblée délibérante du syndicat mixte depuis le 1^{er} janvier 2017

Le Syndicat mixte est présidé par Monsieur Philippe GRAS (Vice Président de la Communauté de communes de Rhony Vistre Vidourle et Maire de Codognan). Le syndicat mixte est administré par un conseil composé de délégués élus par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale membres, selon la répartition suivante :

La Communauté d'agglomération « Nîmes Métropole »	42 délégués
La Communauté de communes « Beaucaire - Terre d'Argence »	9 délégués
La Communauté de communes « Pays de Sommières »	10 délégués
La Communauté de communes « Petite Camargue »	9 délégués
La Communauté de communes « Rhône – Vistre – Vidourle »	9 délégués
La Communauté de communes « Terre de Camargue »	9 délégués

Total

88 délégués

Le Conseil délibère sur des révisions et arrêt de documents d'urbanisme, sur les adhésions à des organismes divers, sur le budget de la collectivité et la commande publique, et tout autre sujet dont il veut se saisir. Il se réunit au moins fois une fois par trimestre.

Le Conseil syndical élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de vice-présidents dans la limite de 20 % de l'effectif de l'organe délibérant, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Composition du bureau du syndicat mixte : 18 élus dont le Président, 8 membres et 9 Vice-Présidents,

- **Vincent ALLIER**
- **Jean Pierre BONDOR**
- **André BRUNDU** (Vice-Président en charge du développement économique du commerce et du tourisme)
- **Laurent BURGOA**
- **Bernard CLEMENT** (Vice-Président en charge des transports et de la mobilité)
- **Ivan COUDERC**
- **Jean Baptiste ESTEVE**
- **Pierre GAFFARD-LAMBON** (Vice-Président en charge de l'agriculture)
- **Jean Jacques GRANAT** (Vice-Président en charge du projet de la gare LGV)
- **Philippe GRAS (Président)**
- **Robert HEBRARD**
- **Jean François LAURENT** (Vice-Président en charge des finances et du budget du syndicat mixte)
- **Juan MARTINEZ** (Vice-Président en charge des politiques du delta du Rhône)
- **Laurent PELISSIER** (Vice-Président en charge des départementales et régionales)
- **Olivier PENIN**
- **Gaëtan PREVOTEAU** (Vice-Président en charge du logement et des politiques de l'habitat)
- **Fabienne RICHARD** (Vice-Présidente en charge du suivi de l'agence d'urbanisme et du CNAS)
- **Jean Noel RIOS**

C. Compétences du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard

Le Syndicat mixte a compétence en matière de Schéma de Cohérence Territoriale. À ce titre, il est chargé de la concertation, de l'élaboration, de l'approbation, du suivi, de l'évaluation et de la révision du schéma de cohérence territoriale.

Le syndicat mixte devra procéder à l'évaluation de l'application des objectifs du S.CO.T. Sud Gard tous les 6 ans pour décider de sa révision totale, partielle ou pour reconduire ses objectifs.

II. La mise en révision du SCOT Sud Gard

3 raisons ont guidé la nécessité de mettre en révision le document :

1) L'évolution du cadre législatif :

Depuis l'adoption du SCOT sud Gard en 2007, le paysage réglementaire a profondément évolué. En premier lieu la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi Grenelle 2) est venue modifier le contenu et les objectifs des SCOT :

- la loi réaffirme le SCOT comme outil de définition et de cohérence des politiques publiques territoriales. Le SCOT devient un document pivot de référence dans la hiérarchie des normes, il jouera un rôle d'interface et d'intégration entre les documents de rangs et normes supérieures et ceux de normes inférieures, comme le dispositif réglementaire du SDAGE Rhône Méditerranée et des SAGE...
- l'aspect fédérateur du SCOT est renforcé par la coordination et l'élargissement de ses domaines d'intervention : biodiversité, communication numérique, urbanisme commercial...
- le SCOT évolue vers un outil opérationnel avec le DOG (document d'orientations général) transformé en DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

Depuis la loi Grenelle 2 les SCOT ont pour objectifs :

- Une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,
- L'utilisation économe des espaces naturels et la préservation des ressources naturelles et des continuités écologiques,
- Le développement des communications électroniques,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et de la production énergétique à partir de sources renouvelables,
- La diminution des obligations de déplacements et l'amélioration des performances énergétiques.

2) L'évolution du périmètre

Depuis l'adoption du SCOT en 2007 plusieurs évolutions notoires sont désormais en prendre en compte.

D'une part, 4 communes ont rejoint en 2009 Nîmes Métropole (Saint Chaptès, Saint Anastasie, Dions et Sernhac),

D'autre part, suite au redécoupage des périmètres des intercommunalités la commune de Montagnac a intégré la Communauté de Commune de Leins Gardonnenque, et la Commune de Canne et Clairan a rejoint la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la communauté des communes Leins Gardonnenque a été dissoute. 11 communes ont intégré la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, 1 la communauté des communes Pays de Sommières et 1 la communauté des communes du Pays d'Uzès.

3) la prise en compte de nouvelles infrastructures :

Il s'agira alors dans ce SCOT de 2^{ème} génération de prendre en compte et d'affirmer le positionnement de nouveaux équipements sur le territoire du Sud Gard comme la nouvelle gare LGV, et le développement d'autres.

La délibération de mise en révision a fait l'objet de délibérations complémentaires portant sur les modalités de la concertation (délibération n°2016-12-15-04d) et les objectifs poursuivis de la révision (délibération n°2017-03-28-14d).

III. Les travaux dans le cadre de la réalisation d'un SCOT 2^{ème} génération et l'estimation de son cout pour l'année 2019 :

A. Rappel des travaux engagés depuis la mise en révision du SCOT en mai 2013 jusqu'en 2015 :

1) Acquisition d'une base de données Occsol en 2014 et 2015:

Cette base de données géographique nécessaire pour évaluer la consommation de l'espace entre 2006 et 2012 est en cours d'acquisition. Elle a fait l'objet d'un groupement d'achat avec le Syndicat Mixte de Gestion et de Protection de la Camargue Gardoise dont les besoins étaient identiques. En conséquence ce groupement nous a permis de mutualiser et rationaliser les coûts. Pour le Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard cette acquisition s'élèvera au 1^{er} semestre 2014 à 64 191,30 euros. Le marché a été notifié le 02 décembre 2013 et le 1^{er} ordre de service pour lancer l'opération date de janvier 2014. L'achèvement de cette acquisition est programmé pour juin 2014.

Son exploitation est confiée à l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne.

Cet outil permettra au syndicat mixte du SCOT, non seulement d'établir la consommation de l'espace entre 2006 et 2012 mais également de projeter pour les années à venir sa future consommation.

Coût : 64 191,30 euros TTC

2) L'étude INSEE 2014/2015 :

Un profil de territoire a été commandé auprès de l'INSEE en 2014. Le 1^{er} COPIL s'est tenu le 11 septembre 2014 et le rendu de l'étude s'est fait le 11 juin 2015.

Ce portrait de territoire a abordé les thèmes suivants :

➤ L'habitat et la population :

En plus de l'évolution de la population et de résidences principales, le SCOT souhaiterait également avoir des éléments sur le logement lié au tourisme (résidences secondaires, hébergements touristiques ...)

➤ Les transports :

Les déplacements domicile-travail au sein du SCOT et avec Montpellier, Lunel, Alès, Avignon et Arles et plus largement les déplacements domicile-travail entre le Gard, l'Hérault, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Articulations entre le transport et le logement.

➤ La structuration du territoire : emploi et articulations entre le transport et le développement économique

- Localisation et évolution de l'emploi : où sont les bassins d'emploi ? Comment se positionne le SCOT ? A t'il profité ou pas du développement des bassins d'emplois voisins ? Les emplois du SCOT sont des emplois plutôt de services, artisanat, commerce, l'agriculture en déclin.
- Les revenus de la population : ils conditionnent l'accès au logement, aux transports etc
- Accès aux équipements, services et commerces, et l'accès aux soins.

Lors de cette étude le territoire a été comparé à un panel de SCOT similaire. Cette étude a donné lieu à 2 publications de l'INSEE

Coût de l'étude : 58 465,40 euros dont 12 258,50 à la charge du SCOT Sud Gard

3) recrutement d'un groupement d'un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre et d'un groupement de commande pour l'évaluation environnementale avec le SCOT Uzège Pont du Gard:

Assistance à maîtrise d'œuvre du SCOT Sud Gard :

Début 2015 un marché public a été lancé afin de recruter un groupement de bureaux d'études pour accompagner le SCOT Sud Gard dans la réalisation de son second SCOT :

Expertises attendues dans les domaines suivants :

- Etablir le rapport de présentation avec toutes ses composantes : diagnostic, état initial de l'environnement, évaluation environnementale des orientations du SCOT, diagnostic commercial,
- A partir du diagnostic accompagner le territoire dans l'élaboration de son projet politique : le PADD,
- Etablir le Document d'Orientation et d'Objectif,
- Préparer et co-animer les réunions : du groupe de pilotage, des groupes techniques, des réunions de concertations avec les PPA ainsi que les réunions publiques,
- Organiser la concertation,
- Apporter une assistance juridique,
- Etablir un plan de communication,

Coût : 205 655,00 € HT (soit 246 786 € TTC) sur 2016, 2017, 2018 et 2019

Groupement de commande entre SCOT Sud Gard et Uzège Pont du Gard pour l'évaluation environnementale

Les syndicats mixtes des SCOT Sud Gard et Uzège Pont du Gard, se sont associés par le biais d'un groupement de commande afin d'élaborer l'évaluation environnementale en commun et déterminer ainsi une partie des indicateurs en commun ainsi que l'approche des incidences des orientations et des objectifs du PADD et DOO.

De plus le fait de choisir un bureau d'étude commun permettra de réaliser une mutualisation et une rationalisation des coûts.

Le marché a été lancé en octobre 2015 et le choix bureau d'études a été effectué en décembre 2015 et notifié en janvier 2016 au bureau d'étude ECOVIA.

Coût : 54 125 € HT (soit 64 950,00 € TTC) sur 2016, 2017, 2018 et 2019.

Convention avec la CCI pour obtention de données sur le commerce

Coût : 7 900 € HT (9 480, € TTC)

4) Travaux dans le cadre du programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme en 2015 et hors cadre du programme partenarial :

Dans le cadre de son programme partenarial, l'agence d'urbanisme des régions nîmoises et alésiennes a été chargée de réaliser le diagnostic du territoire. Ce diagnostic a été rendu le 8 décembre 2015, et sera mis à jour d'ici l'arrêt du SCOT

Coût : 43 398,57 euros

En plus des travaux relatifs au diagnostic dans le cadre du programme partenarial l'agence d'urbanisme a réalisé l'état initial de l'environnement.

Coût : 22 300,00 euros

La réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement a nécessité des réunions en groupe de travail et commissions tout au long de l'année 2015

Groupes de travail: 3 groupes de travail dans le cadre du diagnostic (culture patrimoine tourisme, transport déplacement, littoral); 4 groupes de travail dans le cadre de l'EIE (littoral, changement climatique, 2 TVB)

Commissions: 5 commissions (cohésion sociale et territoriale, rayonnement et attractivité, changement climatique, cadre de vie et santé, foncier)

COTECH: 5 réunions de mars 2015 à décembre 2015

B. Travaux réalisés en 2016 dans le cadre de la révision du SCOT :

Le budget adopté le 14 mars (délibération 2016-03-14-04d) a permis pour l'année 2016 de :

- Poursuivre la révision du SCOT en organisant 4 séminaires (sur les enjeux en janvier, sur la TVB en avril, sur le PADD en juin et décembre),
- D'organiser 2 séries d'ateliers sur des thématiques dans le cadre de l'élaboration du PADD : commerce, développement économique, développement urbain, TVB, agriculture et déplacements. Le cout du marché passé avec le groupement SCE est de 199 755 € HT (239 706 € TTC) pour l'accompagnement à l'élaboration du SCOT 2^{ème} génération. La moitié de ce montant soit 99 877,50 € HT (119 853 TTC) a été payée en 2016 comme convenu.
- De continuer à faire respecter le SCOT en tant que PPA lors de l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanismes, et les EPCI dans l'élaboration de leurs documents cadres,
- Organisation de 8 COTECH

C. Travaux réalisés en 2017 (jusqu'en 2025) dans le cadre de la révision du SCOT (et au-delà) + avenants et convention d'études nouveaux:

- Poursuivre la révision du SCOT en organisant 6 comités de rédactions,
- 1 débat sur le PADD,
- 1 réunion PPA,
- 6 comités de rédactions,
- Organisation de 6 COTECH,
- Mettre en place une convention avec le bureau d'étude ICE pour la mise en place d'indicateurs de bien être sur la période 2017 – 2025. Avec la remise de 4 tomes pour un montant de 24 800,00 euros. Ce montant est inscrit au budget investissement. Le paiement est étalé jusqu'en 2025 comme suit (non assujetti à la TVA) :
80 % lors de la remise du tome 2011 à 2016,
10 % en 2022 lors de la remise tome 1,
10% en 2025 lors de la remise tome 2,
- 1 avenant au contrat SCE

D. Travaux réalisés en 2018 dans le cadre de la révision du SCOT :

- Poursuivre la révision du SCOT en organisant 3 comités de rédactions relatifs à l'écriture du DOO,
- 3 comités techniques,
- 1 séminaire,
- De poursuivre la concertation avec l'organisation de 3 réunions publiques, et 1 réunion PPA,
- Une étude sur le potentiel photovoltaïque sur le territoire mené par l'agence d'urbanisme,
- Lancement d'une étude sur les 4 principaux PEM du SCOT pour un montant de 15 000 euros,

- Coût et financements de la révision :

1) Coûts de 2014 à 2025 :

	Maitre d'œuvre / Bureau d'études	Calendrier	Cout HORS ADESION AGENCE URBANISME
Acquisition base Occsol	SIRS	2014 à 2015 Modification en 2016	53 383,33 € HT <i>(64 300,00 € TTC)</i>
Etude INSEE	INSEE	2014 / 2015	12 258,50 € (pas de récupération de TVA)
Diagnostic	AUDRNA	2015	Réalisé dans le cadre adhésion et du programme partenarial et donc non comptabilisé dans le total du tableau)
Etat initial de l'environnement	AUDRNA	2015	22 300,00 € (hors adhésion agence – pas de récupération de TVA)
Convention CCI	CCI	2015	7 900 € HT <i>(9 480 € TTC)</i>
Maitrise d'œuvre (rapport de présentation, assistance juridique, émergence enjeux, rédaction PADD, DOO et DAACOM,	SCE	2015 à 2018	205 655,00 € HT <i>(246 786 € TTC)</i>

expertise étude littoral, animation d'ateliers et de séminaires, communication...)			
Evaluation environnementale	ECOVIA	2016 et 2017	54 125,00 € HT (64 950, 00 € TTC)
Indicateurs de bien être	Cabinet ICE	2017 à 2025	24 800, 00 € (pas de récupération de la TVA)
Etude PEM	Agence d'Urbanisme	2018 au 1 ^{er} semestre 2019	15 000,00 € (pas de récupération de la TVA)
Publicités (annonces légales, réunions publiques, expositions)	Midi Libre et la Gazette de Nîmes		19 559,96 € HT (23 471,95 € TTC)
Sous total des couts fixés (marchés, conventions) et payés			414 981,79 € HT (hors cotisation annuelle agence urbanisme) ^o
Enquête publique (commissaire enquêteur, publications documents)	Commissaire enquêteur	2019	90 000,00 € (estimation)
Total à l'issue de l'approbation			504 981,79 € HT

Le SCOT adhère pour 43 500 euros en moyenne à l'agence d'urbanisme qui a réalisé des travaux dans le cadre de cette cotisation pour la révision du SCOT. Le cout de la révision en incluant la cotisation à l'agence d'urbanisme depuis 2015 (date des premiers travaux de la révision) à 2018 date d'arrêt s'élève à 588 981,79 € HT

Plan de financement 2014 à 2025 prévisionnel :

	Montant	%
Etat	88 350,00 euros	17,5 %
Conseil Régional	0,00 euros	0 %
Conseil Général	0,00 euros	0 %
Autofinancement	416 631,79 euros	82,5 %
Autre	0,00 euros	0 %
TOTAL HT	504 981,79 euros	100 %

Financements déjà reçus :

	Montant	Année
Etat	88 350,00 €	2014 et 2017
Conseil Régional	0,00 €	-
Conseil Général	0,00 €	-
TOTAL	88 350,00 €	

E. Etat de la dette

Pas de dette

F. Effectifs de la collectivité et indemnités des élus

TABLEAU DES EFFECTIFS du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard

Mise à
jour le
27/11/2018

Année de création	N° de délibération	Date du Conseil syndical	Poste créé	Catég.	filière	commentaires
2003	2003-02-20-04	20-févr-03	Cadre A	A	Administrative	Occupé actuellement par Pascal LABURTHE
2011	2011-12-09-07	09/12/2011	Adjoint admin. Territorial principal de 1ère classe	C	Administrative	Occupé actuellement par Virginie Mosca
2016	2016-12-15-05	15/12/2016	Cadre A	A	Administrative	Occupé par Elsa Achard

Rémunération des agents en 2018

Catégorie	Indices	Rémunération Brute mensuelle	Primes	Montant des primes (en brut)	Rémunération nette mensuelle (y compris primes)
A 2 agents	IB 710 IM 589 Et IB 512 IM 440	4 805,46	IFTS NBI IR SF	1 389,73 €	5 042,88 €
C 1 agent	IB 356 IM 332	1 640,11	IAT IEMP IR SF	577,34 €	1 764,29 €

Les agents travaillent à temps plein du lundi au vendredi soit 37h00 par semaine.

Indemnités des élus en 2018

Elu	Montant indemnité brute	Montant indemnité nette
Président	743,17 €	650,26 €
8 Vice-Présidents	340,62 €	298,05 €
1 Vice-Président	340,62 €	241,22 €

IV. Prospective et évolution pour l'année 2019 :

Il est prévu d'amener la révision à son terme, et d'organiser la concertation liée à l'arrêt du document. Après le diagnostic et l'état initial de l'environnement en 2015, l'élaboration du PADD en 2016 et lors du 1^{er} semestre 2017, suivi d'un débat sur le PADD (26 juin 2017), l'année 2018 a été consacrée à l'écriture du DOO. Pour 2019 les élus s'attacheront à faire aboutir la procédure de révision.

1) En section fonctionnement :

Dépenses : les dépenses de fonctionnement de 2019 avoisineront celles de 2018.

Recettes : les cotisations des EPCI pour 2019 seront identiques à celle de 2018 (ajustées en fonction de l'évolution de la population et du potentiel fiscal) et doivent être adoptées lors du conseil.

	2017		2018		2019	
	Montant cotisation	Part EPCI	Montant cotisation	Part EPCI	Montant cotisation	Part EPCI
BTA	37 899	9,886%	37 795	9,886%	37 353	9,8297%
NM	242 831	63,903%	239 307	62,976%	239 686	63,0752%
PC	30 953	8,145%	31 926	8,402%	31 329	8,2445%
PS	19 736	5,194%	20 774	5,467%	21 765	5,7277%
RVV	25 418	6,689%	26 228	6,902%	25 841	6,8002%
TC	23 163	6,096%	23 969	6,308%	24 026	6,3226%
Total scot	380 000,00	100%	380 000,00	100%	380 000,00	100%

En section investissement :

Dépenses : Le travail du groupement SCE doit se terminer en 2019 ou 2020. Le restant du montant du marché est de 35 041,76 € HT soit 42 050,71 € TTC dont **14 188,38 € HT (17 026,05 TTC) au titre de 2018 et 16 353,38 € HT soit 19 624,65 € TTC au titre de 2019/2020 Hors avenant**. Pour rappel le montant du marché global de SCE est de 205 655,00 € HT (soit 246 786 TTC) hors nouvel avenant.

L'évaluation environnementale du document est assurée par **ECOVIA** pour un montant de 54 125,00 € HT (64 950,00 € TTC). Il restera à payer d'ici à l'approbation du SCOT **10 825 € HT (12 990 € TTC)**.

A cela va également s'ajouter les dépenses liées à l'enquête publique : charges du commissaire enquêteur, publicités et reproduction des documents (estimation 90 000 euros).

En 2019 il s'agira également de lancer un appel à la concurrence (via un groupement de commande avec le SCOT Uzège Pont du Gard) pour acquérir la base d'occupation du sol de 2018. Pour un cout estimé à 50 000 euros HT pour le territoire du Sud Gard.

Recettes : la partie recette sera alimentée par les cotisations des EPCI (via un transfert de la section fonctionnement vers la section investissement + dotations aux amortissements) et les excédents transférés de 2018. Et éventuellement par le versement d'une subvention d'Etat.

La révision du SCOT est assurée par de l'autofinancement en totalité.

V. Prospective dépenses de personnel et des effectifs

Les agents du syndicat seront contributeurs à cette révision et poursuivront l'application du SCOT actuel.

Pas d'évolution des effectifs de la structure.